

François CORMIER-BOULIGEON
Député du Cher

Réf: AN/FCB/TJ/1803044

Monsieur,

Dans votre courrier du 5 mars 2018, vous attirez mon attention sur le projet d'abaissement de la limite de vitesse autorisée sur le réseau secondaire. Ma position est claire sur ce sujet : je suis opposé à cette mesure.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'interpeller le Premier ministre Edouard Philippe sur la question de la réduction de la vitesse à 80km/h sur tout le réseau secondaire français. Notre échange fut empreint d'un profond respect. J'ai fait valoir les arguments suivants.

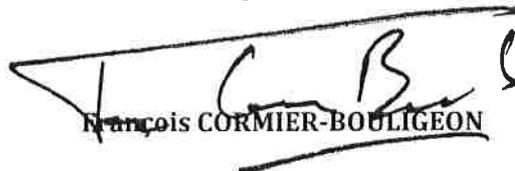
Sur le fond, je partage bien évidemment l'objectif impératif de tout mettre en œuvre pour réduire le nombre de décès et de blessés sur nos routes (3456 personnes décédées en 2017). Cependant, je juge plus utile de renforcer les contrôles sur la vitesse (la limitation à 90km/h est suffisante), l'alcool, la drogue ou le portable au volant.

Cette mesure coercitive générale et indifférenciée me semble par ailleurs, en contradiction avec la société de confiance que notre majorité parlementaire construit avec le Président de la République et le Gouvernement.

Le Premier ministre m'a répondu en précisant d'abord que des mesures seront effectivement prises pour renforcer la répression des comportements inacceptables en voiture (alcool, drogue et portable) mais parallèlement que la limitation de la vitesse à 80km/h a vocation à limiter le nombre et la violence des accidents et lui semble en cela indispensable. Cette mesure sera mise en œuvre à titre expérimental pour deux ans à compter du 1er janvier 2018.

Le Président de la République vient de confirmer que si l'expérimentation ne donne pas de résultats satisfaisants, le retour aux 90 km/h sera mis en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.



François CORMIER-BOULIGEON